

Buëch Dévoluy, Ensemble !



communes

Aspremont
Aspres sur Buëch
Chabestan
Châteauneuf d'Oze
Furmeyer
La Beaume
La Haute Beaume
La Faurie
La Roche des Arnauds
Le Dévoluy
Le Saix
Manteyer
Monbrand
Montmaur
Oze
Rabou
St Auban D'Oze
St Julien en Beauchêne
St Pierre d'Argençon
Veynes

ECONOMIE.....	3
L'intercommunalité, facilitateur d'activité économique	
Les actions à venir	
Atelier Relais, une opération phare de l'année 2016	
FISCALITE.....	5
TOURISME	6
Une nouvelle organisation pour le tourisme du Buëch Dévoluy.	
Installation de l'office du tourisme intercommunal	
Taxe de séjour intercommunale	
Développement des activités touristique de pleine nature	
CULTURE.....	8
Programmation 2017	
Train touristique	
Ecole de musique	
Musée du costume et des métiers d'antan	
Ecomusée du cheminot veynois	
PETITE ENFANCE	10
Répondre à la demande	
57 places pour des enfants de 2,5 mois à 6 ans	
Une gestion importante pour des structures pérennes	
Fournitures des couches et des repas sans surcoût pour les familles	
Construction de la micro-crèche d'Aspres sur Buëch	
INFOS PRATIQUES	12

Editorial



L'année 2017 aura été celle de la fusion des deux communautés de communes du Haut Buëch et du Buëch Dévoluy, rassemblant sur un vaste territoire à l'ouest de Gap, 9500 habitants et 20 communes.

Une année d'activité intense pour les élus comme pour les services. En témoignent les 9 réunions du conseil communautaire et celles, nombreuses, des 5 commissions thématiques qui ont préparé les décisions, pour harmoniser la fiscalité et le fonctionnement des services. Elles ont été également un temps pour apprendre à se connaître au sein d'une assemblée de 38 délégué(es).

Cette année 2017 organise « la mue » d'une communauté de communes dont les champs d'intervention se sont élargis avec en début d'année: le transfert de la compétence tourisme avec la création d'un Office de Tourisme Intercommunal « Sources du Buëch », le transfert de la compétence économie avec la gestion des Zones d'Activités par la communauté de communes et la restitution des actions jeunesse aux communes.

De fait, les compétences communautaires ne cessent d'être actualisées sous l'effet de la loi NOTRe. Elles continueront d'évoluer en janvier 2018, avec le transfert de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Une « redistribution des cartes » entre communes et communauté de communes s'opère ainsi bon gré, mal gré ; la place de chacune se réajustant au cours d'un processus de transformation qui est loin d'être terminé.

En cette période de vœux, notre rôle d'élu est d'espérer atteindre la meilleure répartition possible.

Bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous.

Bien à vous.

Jean-Marie BERNARD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD)
3 bis rue du Jeu de Paume
05 400 Veynes
☎ 04 92 58 02 42

✉ www.ccbuechdevoluy.fr

@ accueil@ccbd.fr

Crédit photo: CCBD, Office du tourisme, M. Meissimilly, M.Lemaire
Imprimeur : Païta communication

TRANSFERT DE COMPETENCE ET FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

ECONOMIE

Avec la loi NOTRe, la communauté de communes exerce désormais de plein droit les compétences suivantes : l'action de développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles et artisanales.

L'intercommunalité, facilitateur d'activité économique

Il a été transféré à la communauté de communes la gestion des 5 zones d'activités existantes: Les Iscles à La Roche des Arnauds, Le Boutariq à Montmaur et Veynes, La Rotonde et Le Plat à Veynes, enfin la Condamine à Aspres sur Buëch. Parallèlement à ce transfert de compétence, est associé un transfert de revenus des communes vers la communauté pour lui donner les moyens de ses actions. De manière concrète, la communauté de communes va désormais percevoir la fiscalité professionnelle unique et restituera aux communes ce dont elle n'a pas besoin pour financer ses nouvelles compétences. C'est simple, lisible et à somme nulle. Au-delà de la valorisation de ces parcs d'activités, la communauté de communes aura la compétence pleine et entière dans l'extension et la création de nouvelles Zones d'Activités Economiques. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude en particulier à Veynes et au Saix.



Atelier CGR—ZA du Plat, Veynes

Les actions à venir

La communauté de communes est donc armée pour développer des actions économiques.

Consciente également que notre territoire a son mot à dire dans le mouvement de transition énergétique, la communauté de communes sera à l'initiative, aux côtés des communes qui le souhaitent, pour tous les projets de développement. Projets d'envergure et démarche de stratégie locale, sont les grands axes de travail.

D'autre part, elle a clairement fait des technologies de l'information et de la communication une priorité orientant son travail sur le développement de la fibre optique, l'accompagnement vers la montée en débit et le très haut débit, la résorption des zones grises et la mise en œuvre de solutions pour supprimer les zones blanches. Il s'agit de proposer des solutions qui contribuent au désenclavement numérique du territoire et à ce que les habitants et les professionnels ne soient pas discriminés sur ces questions technologiques. Il en va de notre attractivité et de notre capacité à accueillir des populations nouvelles, des entreprises et des services.



Visite de l'atelier CGR



ZA Les Iscles—La Roche des Arnauds

ECONOMIE



ONF Energies—ZA du Boutariq

Dans son rôle de gestionnaire des Zones d'Activités Economiques, la communauté de communes prendra des initiatives pour améliorer la vie des entreprises et leur visibilité. Dans un premier temps, il s'agira d'actualiser la signalétique existante et d'équiper les zones d'activité qui en sont dépourvues, comme celles de la Rotonde et du Plat à Veynes ou celle de la Condamine à Aspres sur Buëch. C'est aussi et enfin des projets importants visant à créer de nouveaux parcs d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises ou permettre aux entreprises locales de se développer. Dans ce domaine encore, la communauté de communes fera preuve d'une action intégrée en prenant soin de travailler à la fois sur les zones densément peuplées où l'activité économique est déjà concentrée, mais aussi en zone plus rurale où il existe une activité économique très vivante à accompagner.



Vit Ressorts—ZA du Boutariq

Atelier Relais, une opération phare de l'année 2016

L'exemple le plus éclatant de l'intervention de la communauté de communes est l'acquisition de terrains situés zone d'activité du Plat à Veynes et la réalisation d'un atelier industriel de 1 700 m². Cet atelier répond aux obligations, pour l'installation d'une entreprise, par la qualité intrinsèque du bâtiment, sa modularité et sa modernité. Le 1^{er} janvier 2017, l'entreprise CGR et ses 29 employés ont officiellement investi le lieu. Ce bâtiment répond désormais parfaitement aux exigences de cette entreprise en pleine croissance. Elle a trouvé le lieu le plus adapté pour répondre aux challenges des années à venir tout en lui assurant une visibilité accrue et une meilleure image de marque. C'est une vitrine du savoir-faire des entreprises locales qui ont travaillé sur ce bâtiment et de notre capacité à créer les conditions afin d'améliorer le cadre de vie de nos entreprises et en accueillir de nouvelles. Le bâtiment a été inauguré le 11 septembre 2017.



Inauguration Atelier CGR - 11 septembre 2017

©Marie Lemaire

LA FISCALITE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE BUËCH DEVOLUY

FISCALITE

La fusion des anciennes communautés de communes du Haut Buëch et Buëch Dévoluy a entraîné une harmonisation de la fiscalité.

D'une part, les taux votés en 2017 par la nouvelle communauté de communes Buëch Dévoluy sont le résultat d'une moyenne pondérée entre les précédents taux appliqués par chacune d'entre elles et du choix du conseil communautaire pour faire face aux besoins des nouveaux services comme l'accueil de la petite enfance.

D'autre part, la nouvelle communauté de communes Buëch Dévoluy a changé de régime fiscal : elle relève désormais de la fiscalité professionnelle unifiée (FPU) comme l'était déjà l'ancienne communauté de com-

munes du Haut Buëch.

En effet, elle perçoit les produits fiscaux émanant de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie, mais également ceux de la cotisation foncière économique ainsi que les taxes sur la valeur ajoutée, les surfaces commerciales et les réseaux.

La communauté de communes se substitue ainsi à certaines communes (les 12 de l'ex communauté de commune Buëch Dévoluy). En échange, elle leur verse des attributions de compensation, pour corriger la perte des produits de la fiscalité économique et assurer la neutralité de ces flux financiers entre communauté de communes et communes.

Taxes et taux en %	Ancienne CCHB ¹	Ancienne CCBD ²	Nouvelle CCBD
	2016	2016	2017
Taxe Habitation	9,16	4,16	10,84
Taxe Foncière Bâtie	4,44	7,16	7,72
Taxe Foncière Non bâtie	35,25	28,99	35,98
Cotisation Foncière Economique	21,82	4,63*	26,13

*Attention, à ce taux s'ajoute celui appliqué par chaque commune.

¹ Communauté de communes du Haut Buëch

² Communauté de communes Buëch Dévoluy

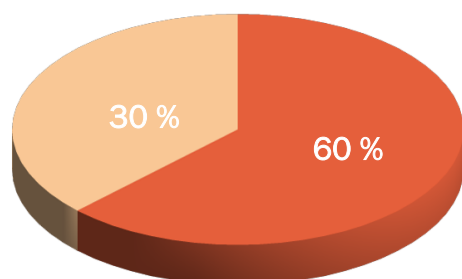
Le produit fiscal collecté en 2017 par la nouvelle communauté de communes égale 3 723 000 €. Les attributions de compensation à reverser aux communes viennent le réduire pour un montant de 1 465 577€.

Le produit fiscal représente près de 60% des recettes de fonctionnement du budget principal de la communauté dont le montant total atteint 6 227 000 €.

L'harmonisation des taux entre les anciens établissements publics de coopération intercommunale et les besoins ont eu un impact sur les contribuables plus ou moins important selon les foyers et le nombre d'enfants : +24 € à + 52€.

Proportion du produit fiscal dans le budget principal

■ Produit fiscal ■ Autres recettes



La Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est une contribution des usagers au fonctionnement des services en charge des déchets : collecte, traitement, élimination, déchetteries. La REOM est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les 20 communes membres de la communauté de communes Buëch Dévoluy. Son montant varie de 130 € à 170 €, payable en 2 fois. Des montants spécifiques sont appliqués aux professionnels.

L'application de la REOM supprime la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la base des impôts fonciers.

FUSION DES OFFICES DU TOURISME : tout comprendre sur cette démarche

Les Communautés de Communes du Buëch Dévoluy et du Haut-Buëch ont fusionné au 1^{er} janvier 2017, et les Offices de Tourisme du Veynois et d'Aspres sur Buëch en ont fait de même...

Une nouvelle organisation du Tourisme pour le Buëch Dévoluy

Avec la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république, de nouvelles compétences obligatoires ont été transférées aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, dont le Tourisme. Sauf aménagements spécifiques, chaque intercommunalité ne peut avoir plus qu'une seule structure juridique et administrative en charge de la promotion du Tourisme. Celle-ci peut être organisée avec plusieurs points d'accueil, répartis sur le territoire.

La Loi prévoit quelques aménagements pour les communes disposant du label « Stations Classées » ou d'une marque territoriale protégée. C'est le cas de la commune du Dévoluy, qui garde sa compétence et son Office de Tourisme municipal. Depuis l'automne 2016, les Offices de Tourisme existants et la communauté de commune ont donc travaillé à la mise en place de cette nouvelle organisation du Tourisme, avec le transfert de la compétence Tourisme et l'élaboration d'un Office de Tourisme Intercommunal, en collaboration avec un Bureau d'étude et d'un avocat spécialisé en droit du Tourisme.



Office de tourisme de Veynes

Installation de l'Office de tourisme intercommunal

La création du nouvel Office de
Tourisme Intercommunal s'est

faite par fusion-absorption.

Le traité de fusion et les nouveaux statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire, réunissant les adhérents du Veynois et du Haut-Buëch, le 23 avril 2017.

Les statuts définissent la gouvernance de l'Office de Tourisme, avec un Conseil d'Administration de 18 membres, dont 5 élus représentants de la communauté de commune.

Choix d'un nouveau nom

C'est Marine Kibler, stagiaire au service Tourisme de la communauté de communes, qui a travaillé à la définition de ce nouveau nom : après un diagnostic de notre image touristique et des entretiens avec des acteurs du territoire, c'est le nom « **Office de Tourisme Sources du Buëch** » qui a emporté les votes lors de l'Assemblée générale exceptionnelle, affichant notre positionnement touristique sur les activités de pleine nature et la convivialité. Le terme « **sources** » évoque à la fois l'eau et la rivière du Buëch, élément structurant de notre paysage ainsi que les notions de « retour aux sources » et de « ressourcement » souvent recherchés par les touristes.



Et maintenant ?

Un seul et unique office de tourisme est donc chargé d'animer notre nouveau territoire. Mais dans les faits, cette fusion ne change pas grand-chose pour le public : les moyens humains ont été préservés tout comme les bureaux d'accueil de Veynes, d'Aspres sur Buëch et de la Roche des Arnauds (en saison estivale).

Une convention de partenariat entre le nouvel Office de Tourisme et la

communauté de commune a été signée pour leur confier la mission de promotion du Tourisme et pour définir les objectifs à réaliser et les moyens financiers dédiés.

Pour l'année 2017, la communauté de communes a voté une subvention de 204 000€ à l'Office de Tourisme pour son fonctionnement.



Point d'information d'Aspres sur Buëch

Missions de l'Office du tourisme intercommunale

> **Améliorer la notoriété du territoire** : mettre en place un plan de communication et de promotion pour faire venir sur notre territoire.

> **Accueillir et diffuser l'information touristique** : accueillir la clientèle sur notre territoire et la renseigner sur notre offre touristique.

> **Coordonner les acteurs autour d'une offre adaptée et améliorer sa commercialisation** : accompagner les socioprofessionnels dans la promotion de leur offre touristique.

> **Evaluer la consommation touristique et fidéliser** : mieux connaître notre clientèle et les évolutions de la fréquentation, pour adapter notre offre à la demande.

La Taxe de Séjour est une taxe imposée aux touristes, lors de leurs nuitées dans un hébergement touristique : meublé de tourisme, location saisonnière, camping... Le tarif varie en fonction du confort et du standing de l'hébergement. Cette taxe de séjour payée par le touriste, est collectée par le professionnel du logement qui la reverse ensuite à la communauté de communes.

Instituée par la loi du 13 avril 1910, son affectation concerne toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire.

La taxe de séjour existait préalablement sur le territoire du Haut-Buëch, ainsi que sur certaines communes du Buëch Dévo-

luy. Il s'agit donc d'harmoniser, sur l'ensemble du territoire, l'instauration de cette taxe, avec une proposition de tarification homogène. Un travail d'information et de sensibilisation des hébergeurs au fonctionnement de la Taxe de Séjour sera mené par l'Office de Tourisme Intercommunal et les Services de la communauté de commune.

Tout ceci est donc le début d'une collaboration renforcée entre l'Office de Tourisme des Sources du Buëch et la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy, pour un développement dynamique de notre activité touristique !

Développement touristique et activités de pleine nature : les Gorges d'Agnielles à l'étude !

Escalade, via-ferrata, spéléo, randonnée... sont autant d'activités qui se pratiquent dans les Gorges d'Agnielles. Avec ses falaises et son vieux village, ce site au paysage remarquable constitue l'un des pôles touristiques de notre territoire. C'est aussi un espace naturel valorisé par Natura 2000 pour sa biodiversité riche et fragile.

L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre développement et préservation. Aussi, la communauté de communes a lancé en mars 2017 une étude d'aménagement avec les objectifs suivants :

- Favoriser le développement des activités de pleine nature par la sécurisation et l'amélioration des équipements d'accueil et de pratique
- Valoriser et préserver un site exceptionnel sur le plan naturel (paysages, biodiversité...) et patrimonial (ancien village d'Agnielles).

Le Bureau d'Etude, cabinet ECO, a été retenu pour accompagner la communauté dans cette réflexion. Un co-

mité de pilotage a réuni l'ensemble des acteurs concernés : communauté de communes, communes, Office National des Forêts, prestataires d'activités, Offices de Tourisme, Natura 2000, Espace Rando, les services d'Activités de Pleine Nature du Département, le Comité Départemental de Spéléo... Les axes retenus sont les suivants :

- Amélioration de l'accueil : accès et stationnement, signalétique, aire de pique-nique... et amélioration de la circulation sur la piste menant à l'ancien village.
- Amélioration et valorisation des équipements d'activités de pleine nature : amélioration des parcours de via-ferrata, création d'un sentier d'interprétation du milieu rupestre, belvédères avec points de vue sur les gorges...

Cette étude a été cofinancée par la Région PACA, dans le cadre du dispositif Espace Valléen, porté par le Parc Régional des Baronnies Provençales.



Gorges d'Agnielles - Aspres sur Buëch

CULTURE & EVENEMENTS

UNE PROGRAMMATION

La programmation riche et variée de la communauté de commune traduit sa volonté de notre communauté de communes de permettre ou faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre, résidents ou visiteurs.

L'engagement d'artistes locaux et du monde associatif contribuent largement à la richesse de nos actions mises en œuvre par deux salariés sous l'impulsion de la commission culture. Un budget de près de 200000 € est consacré à ces actions ou aux subventions versées aux associations culturelles.

Ecomusée du Cheminot Veynois

L'écomusée du Cheminot Veynois témoigne de l'héritage ferroviaire de Veynes. Reconstitution grandeur nature d'une cabine de conduite d'une locomotive ou d'un guichet d'autrefois, films et maquettes ferroviaires, jeux pour enfant vous attendent.



Reconstitution d'un quai de gare

Une maquette de Veynes

Le 1er juin 2017, l'écomusée inaugurait une nouvelle maquette. 4 ans de travail par les bénévoles de l'association des Amis de l'écomusée ont été nécessaires pour réaliser cette maquette s'inspirant du dépôt ferroviaire de Veynes. 130 mètres de rails, des décors minutieux, 6 locomotives ravissent les petits et les grands.

Ouverture lors des vacances scolaires du mercredi au samedi de 14h à 18h. Du 1^{er} juin au 30 septembre de 15h à 19h. Information au 04 92 58 98 32



George Blanc, ancien cheminot, tenant la miniature de la locomotive 141F qu'il a conduit dans sa carrière

Musée du Costume et des métiers d'antan

Le Musée du Costume et des métiers d'antan, propose un voyage dans le temps grâce aux collections de vêtements et d'objets de la vie quotidienne du XIX^e et du XX^e siècles des Hautes Alpes.

Des bénévoles au travail

2017 a été une année de dur labeur pour l'Association des Amis du musée du costume: aménagement des locaux, inventaire des collections, scénographie... l'équipe s'est préparée à vous accueillir. L'ouverture du musée a eu lieu en juillet pour une saison estivale qui a dépassée toutes les attentes. Jeunes et moins jeunes ont découverts une riches collections de costumes et d'outils anciens, rappelant la vie d'autrefois.

Ouverture le jeudi 10h-12h.



Vue intérieure du musée du Costume et des métiers d'antan

Enseignement de la musique

Né de la volonté des Communautés de Communes du Laragnais, du Serrois, des Baronnie et 2 Buëch, du Syndicat Mixte et de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch est créé en 2003. Soutenue par le Conseil Général des Hautes-Alpes, l'école dispense un enseignement de proximité et de qualité aux résidents du territoire de la Vallée du Buëch.



Week-ends musicaux sous l'égide du Festival de Chaillol à La Beaune, Rabou, Veynes, Agnières en Dévoluy et Montmaur.

Les Jeudis de l'écomusée : initiative de l'écomusée du cheminot veynois (spectacles musicaux, représentations théâtrales et conférences) durant le mois de Juin.

Festival de musique NAMASTE sur le site de l'aérodrome du Chevalet

9 et 10 juin 2017 : sept concerts durant deux jours.

Le Veyn'art, train de l'étoile de Veynes qui permet la découverte des paysages et du patrimoine local grâce aux commentaires historiques, aux animations artistiques, aux dégustations et aux rencontres avec les producteurs locaux. Circulation du 13 au 16 juillet ainsi que du 21 au 23 juillet.

21e Festival de Chaillol, 3 concerts organisés en partenariat avec la CCBD.

20 juillet : Sofiane Saidi & Mazalda au Théâtre de verdure du Fai (Le Saix).

29 juillet : un ciné-concert «The Lodger» (salle des fêtes, Roche des Arnauds).

9 août : Concert du quartet « los lobos del tango » pour d'explorer l'univers du tango (église, La Faurie).

Festival Buëch Durance OPUS Orchestre des Alpes du Sud a proposé 2 concerts :

26 août : rencontre originale entre Collin Heller, Nickelharpa et viole d'amour, Ruchen Silitezk, Saz et oud, à (église, Aspres sur Buëch).

1er octobre : Grand concert « Mozart » avec Fanny Azzurro, pianiste à la carrière internationale et Opus-Orchestre des Alpes du Sud



Un programme aérien à l'aérodrome du Chevalet

Championnat du monde de planeurs ultra légers du 24 juillet 2017 au 6 août 2017, à Aspres sur Buëch

4^{ème} Fête de l'air organisée par l'Association Aéronautique d'Aspres sur Buëch le 13 août 2017



Fête de l'air - Aspres sur Buëch



PETITE ENFANCE

Répondre à la demande et satisfaire le plus grand nombre de familles possible en améliorant le quotidien des habitants

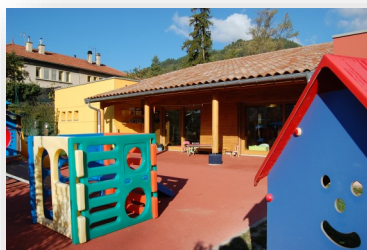
Les familles du territoire Buëch Dévoluy disposent désormais de 3 structures d'accueil du jeune enfant et bientôt 4! En effet, la micro-crèche "Ô comme 3 pommes", située à Aspres sur Buëch, a rejoint le 4 décembre dernier le multi-accueil "Les Loupiots" (Le Dévoluy) et la crèche "Le Chamousset" (Veynes). Une 4^{ème} structure est en cours de construction à la Roche des Arnauds, une micro-crèche qui ouvrira début 2019.

57 places pour des enfants de 2,5 mois à 6 ans sur tout le territoire

A cela s'ajoutent le Relais Assistant (s) Maternel(les) "Les Infantines", des permanences dans les crèches et le Lieu d'Accueil Enfants Parents "Le Coquelicot" basé à Veynes. Ces 2 services sont gérés par le Centre Social *Emile Meurier*, aussi en charge de la crèche de Veynes. La Communauté verse chaque année au centre social une subvention d'équilibre pour ces 3 structures.

Les structures d'accueil du Dévoluy et d'Aspres sur Buëch sont administrées par la communauté de communes ainsi que les 2 garderies dans les stations de la Joue du Loup et de Superdévoluy (13 et 32 places).

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT les élus en ont fait une priorité!



Le Chamousset



Les Loupiots



Ô comme 3 pommes



Plan de la future micro- crèche

Accompagner l'enfant, cela ne s'improvise pas. Plus qu'un métier, une vocation!

Travailler auprès des enfants nécessite des qualifications bien précises selon les postes.

Au total ce sont 9,5 agents qui sont employés à l'année et 6 agents en saison, sans compter la future micro-crèche de la Roche des Arnauds (3 agents prévus).

Une gestion importante pour des structures pérennes

C'est le rôle de la communauté de communes qui est l'interlocuteur des partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales du 05, la Mutualité Sociale Agricole 04-05 ou la Protection Maternelle Infantile. Il faut établir et respecter un budget, prévoir les besoins du service en fonction du besoin variable des familles, recenser toutes les données nécessaires au calcul de la Prestation de Service versée par la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole et veiller à l'aspect réglementaire exigé et primordial dans ce domaine.



Extension de la Joue du Loup

Nouveauté

Fournitures des couches et des repas sans surcoût pour les familles

Cette obligation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est en place depuis le 1er décembre 2017, engendrant une extension de 30 m² du multi-accueil "Les Loupiots", un réaménagement de la cuisine existante et une formation aux agents en charge de la réception et du réchauf-

fage des repas. L'Unité de Production Culinaire Veynoise est en charge de la confection des repas et la société Celluloses de Brocéliande, de la fourniture des couches. **Ce sont près de 8670 repas et 48 000 couches prévus par an.**

Construction de la micro-crèche d'Aspres sur Buëch diplômée médaille d'argent des Bâtiments Durables Méditerranéens



Journée des portes ouvertes - 29 novembre 2017

Ô COMME 3 POMMES

Adresse:

Micro-crèche Ô comme 3 pommes
rue du Moulin
05 140 Aspres sur Buëch

Ouverture:

Depuis lundi 4 décembre 2017.

Projet:

Initié par la communauté de communes du Haut Buëch et finalisé par la communauté de communes Buëch Dévoluy.

Subventions:

80 % par la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat, la Région et le Département.

Bâtiment:

Conçu dans le respect de l'environnement et des économies d'énergie, capacité de 10 enfants de 2 mois et demi à six ans.

Objectif:

Répondre à un réel besoin des familles.

Equipe encadrante:

Une éducatrice de jeunes enfants, une infirmière, une auxiliaire de puériculture.

Accueil des enfants:

Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30

Le projet de construction de la micro-crèche d'Aspres sur Buëch a été inscrit dans un programme de démarche Bâtiments Durables Méditerranéens pour deux raisons : construire un bâtiment pilote en matière de respect de l'environnement et d'économie d'énergie et permettre à la Région de soutenir le projet dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial (CRET).

La démarche Bâtiments Durables Méditerranéens est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. Les objectifs à atteindre sont définis selon les thèmes suivant : gestion des projets, territoire et sites, matériaux, énergie, eau, confort et santé, social et économique.

Le projet est suivi jusqu'à deux ans après la mise en service du bâtiment. Il est présenté en commission en phase de conception et en phase de réalisation. Le cumul des points se fait selon les objectifs et obtenir un niveau bronze, argent ou or.

Les thèmes et les objectifs choisis pour la micro-crèche d'Aspres sur Buëch étaient les suivants:

Territoire et sites : créer un équipement public inexistant à l'échelle intercommunale

Matériaux : valoriser les maté-

riaux biosourcés : la filière bois

Energie, confort et santé : offrir un bon confort d'usage

Gestion de projet : rapidité d'exécution de la construction modulaire.

Le 10 octobre 2017, Sébastien Maucci (Assistant à maîtrise d'ouvrage), Patrick Bergougnoux (maîtrise d'œuvre), Sébastien Cavaroc (Superstructure) et Odile Napoleone (Maîtrise d'ouvrage) sont allés présenter la phase réalisation à la commission Bâtiments Durables Méditerranéens de Puy-loubier. Le projet a été présenté devant un jury composé de 8 personnes issus de cabinets d'architecture et de cabinets d'études techniques.

Le choix d'une pergola bioclimatique, l'élargissement des 2 baies vitrées de la salle principale et de la fenêtre de la salle de change, l'intégration d'un isolant biosourcé, les performances des pompes à chaleur et la VMC double-flux nous ont permis d'atteindre le niveau argent.



Journée portes ouvertes

Communauté de communes Buëch Dévoluy

3 bis rue du Jeu de Paume
05 400 Veynes

☎ 04 92 58 02 42

✉ accueil@ccbd.fr

@ www.ccbuechdevoluy.fr



Conseil communautaire - 11 décembre 2017

Membres du bureau communautaire

Président : Jean Marie BERNARD

1^{er} Vice président: René MOREAU

2^{ème} Vice président: Michel MESCLE

3^{ème} Vice président: Maurice CHAUTANT

4^{ème} Vice président: Jacques FRANCOU

5^{ème} Vice président: Monique BARTHELEMY

6^{ème} Vice président : Marc VENTRE

8^{ème} Vice président: Françoise PINET

Déchèteries

Aspres sur Buëch

☎ 04 92 58 02 42

Agnièrre en Dévoluy

☎ 04 92 58 94 67

Le Boutariq - Veynes

☎ 04 92 57 21 33



Déchèterie - ZA du Boutariq

Office du tourisme Sources du Buëch

✉ contact@tourisme-veynois.com

@ www.sources-du-buech.com

☎ Veynes 04 92 57 27 43

☎ Aspres sur Buëch 04 92 58 68 88



Crèches

Micro-crèche Ô comme 3 pommes -Aspres sur Buëch :

✉ ocomme3pommes@ccbd.fr

☎ 04 92 21 26 94 / 06 74 36 58 74

Les Loupiots - La Joue du loup

✉ lesloupiots@ccbd.fr

☎ 04 92 58 95 10

Le Chamousset - Veynes

☎ 04 92 58 11 91

✉ crecheveynes@yahoo.fr



Crèche Les Chamoussets - Veynes

